

EUROLAND CORPORATE

Société anonyme

17, avenue George V

75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

EUROLAND CORPORATE

Société anonyme

17, avenue George V

75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société EUROLAND CORPORATE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EUROLAND CORPORATE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 5 mai 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Laure Silvestre-Siaz

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020			Exercice N-1 31/12/2019	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	856 646	94 401	762 245	762 245		
	Fonds commercial (1)	1 189 102	1 189 101	1	1		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	33 926	33 926				
	Autres immobilisations corporelles	340 827	261 255	79 571	100 082	20 510	20.49
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	25		25	25			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	24 953		24 953	24 980	27	0.11	
Total II	2 445 479	1 578 684	866 796	887 332	20 537	2.31	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	247 800	49 000	198 800	217 500	18 700	8.60
	Autres créances	154 565		154 565	104 999	49 566	47.21
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	646 813	11 471	635 342	101 530	533 811	525.76	
Disponibilités	1 766 588		1 766 588	1 492 796	273 793	18.34	
Charges constatées d'avance (3)	48 705		48 705	48 973	269	0.55	
Total III	2 864 471	60 471	2 804 000	1 965 799	838 201	42.64	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 309 950	1 639 155	3 670 795	2 853 132	817 664	28.66	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

0

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 634 614)	634 614	634 614		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	22 435	22 435		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	148 600	148 600		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	920 460	834 916	85 544	10.25
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	533 071	206 423	326 648	158.24
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total I	2 259 180	1 846 988	412 192	22.32	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
Total III					
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	215 607	62 218	153 388	246.53
	Concours bancaires courants		99	99	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses	16 362	16 362		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	112 454	98 617	13 838	14.03
	Dettes fiscales et sociales	1 058 783	811 661	247 122	30.45
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	8 409	17 187	8 778	51.08	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 411 615	1 006 144	405 471	40.30
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 670 795	2 853 132	817 664	28.66	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 411 615

990 538

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	2 617 108	45 000	2 662 108	2 252 659	409 449	18.18
Chiffre d'affaires NET	2 617 108	45 000	2 662 108	2 252 659	409 449	18.18
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			29 736	279	29 457	NS
Autres produits			8	0	7	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			2 691 852	2 252 938	438 913	19.48
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			474 517	483 202	8 685	1.80
Impôts, taxes et versements assimilés			39 894	31 125	8 769	28.17
Salaires et traitements			989 203	1 033 446	44 244	4.28
Charges sociales			403 673	426 601	22 928	5.37
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			24 057	20 996	3 061	14.58
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			49 000	28 500	20 500	71.93
Dotations aux provisions						
Autres charges			0	160	160	99.78
Total des Charges d'exploitation (II)			1 980 343	2 024 029	43 686	2.16
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			711 509	228 909	482 599	210.83
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

13 800

40 000

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

10 000

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	10 376	31 444	21 068	67.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	8 471		8 471	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	12 807		12 807	
Total V	31 654	31 444	209	0.67
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8 959	10 983	2 024	18.43
Intérêts et charges assimilées (4)	274	22 926	22 652	98.81
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	9 233	33 909	24 676	72.77
2. Résultat financier (V-VI)	22 421	2 465	24 886	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	733 929	226 444	507 485	224.11
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	13 800	5 004	8 796	175.79
Produits exceptionnels sur opérations en capital		14 100	14 100	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		40 000	40 000	100.00
Total VII	13 800	59 104	45 304	76.65
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 144	3 356	6 788	202.26
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	10 144	3 356	6 788	202.26
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	3 656	55 748	52 092	93.44
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	204 514	75 769	128 745	169.92
Total des produits (I+III+V+VII)	2 737 306	2 343 487	393 819	16.80
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 204 235	2 137 064	67 171	3.14
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	533 071	206 423	326 648	158.24

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

Acquisition de 110 267 titres auto détenus pour 116078.53€

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les principales méthodes utilisées sont exposées ci-après :

Immobilisations incorporelles

A leur date d'entrée dans le patrimoine, les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, à l'exception des intérêts d'emprunt).

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue.

Logiciels

Le coût des licences de concession des droits d'utilisation de progiciels acquis est amorti sur une durée de 12 mois selon le mode linéaire.

Site internet

Ce poste est amorti sur une durée de 3 ans.

Fonds commercial

Il correspond pour 1 158 612 € à un fonds de commerce acquis par le groupe auprès de la société Louxor Capital Market et pour 30 490 € à l'activité "futures".

La valeur d'inventaire du fonds de commerce acquis auprès de Louxor Capital Market estimation était effectuée avec une marge d'incertitude liée à la capacité du groupe Euroland à fidéliser ses clients dans le contexte d'une mobilité accrue des conseillers vendeurs et compte tenu d'une grande volatilité des marchés.

Afin de refléter correctement la réalité économique et de tenir compte des multiples contacts clientèle et opérations que l'acquisition de ce fonds permet encore de réaliser,

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

la société a choisi de changer les modalités de calcul de la dépréciation de ce fonds de commerce.

La société a décidé d'amortir sur trois ans la valeur nette de ce fonds à partir du 1er janvier 2002.

Ce fonds commercial est à présent entièrement amorti.

Marque "Euroland Finance Market"

Cet actif incorporel correspond à la valorisation de la marque Euroland Finance. Cet actif fait l'objet d'un test de dépréciation dans le cadre des travaux de clôture de l'exercice, une expertise a été faite en 2009.

La valeur de la marque Euroland dans les comptes pour l'exercice 2020, identique à celle de 2019, s'explique par le maintien, voire l'accroissement de l'exposition médiatique de ses associés, ainsi que par sa forte présence sur Alternext.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat majoré des frais accessoires).

Les amortissements sont calculés selon les modes linéaire ou dégressif appliqués à la durée de vie estimée. Les durées moyennes d'amortissement pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes

Agencements locaux : linéaire 6 à 8 ans

Agencement Télécom. : linéaire sur 5 ans

Matériel informatique : linéaire ou dégressif de 2 à 4 ans

Mobilier de bureau : linéaire sur 6 ans

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat majoré des frais accessoires), conformément à l'application des règles comptables relatives à l'évaluation, la définition et la comptabilisation des actifs (règlement CRC 04-06). Les amortissements et dépréciations d'actifs sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement CRC 02-10.

Evaluation des créances et dettes

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions.

Les pertes et profits résultant de la conversion des soldes au cours de fin d'exercice sont portés au compte de résultat.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une provision est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles en tenant compte des assurances crédit éventuellement souscrites.

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Rien à signaler

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 045 749		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	33 926		
Installations générales agencements aménagements divers	43 426		
Matériel de transport	70 600		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	223 254		3 547
TOTAL	371 206		3 547
Autres participations	25		
Prêts, autres immobilisations financières	24 980		
TOTAL	25 005		
TOTAL GENERAL	2 441 959		3 547

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			2 045 749	2 045 749
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			33 926	33 926
Installations générales agencements aménagements divers			43 426	43 426
Matériel de transport			70 600	70 600
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			226 801	226 801
TOTAL			374 752	374 752
Autres participations			25	25
Prêts, autres immobilisations financières		27	24 953	24 953
TOTAL		27	24 978	24 978
TOTAL GENERAL		27	2 445 479	2 445 479

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	1 283 503			1 283 503
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	33 926			33 926
Installations générales agencements aménagements divers	26 435	2 625		29 060
Matériel de transport	4 550	14 120		18 670
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	206 214	7 312		213 526
TOTAL	271 124	24 057		295 181
TOTAL GENERAL	1 554 627	24 057		1 578 684

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 625				
Matériel de transport	14 120				
Matériel de bureau informatique mobilier	7 312				
TOTAL	24 057				
TOTAL GENERAL	24 057				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	28 500	49 000	28 500		49 000
Autres provisions pour dépréciation	10 983	8 959	8 471		11 471
TOTAL	39 483	57 959	36 971		60 471
TOTAL GENERAL	39 483	57 959	36 971		60 471
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		49 000	28 500		
financières		8 959	8 471		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	24 953	0	24 953
Clients douteux ou litigieux	58 800	58 800	
Autres créances clients	189 000	189 000	
Taxe sur la valeur ajoutée	17 065	17 065	
Groupe et associés	137 500	137 500	
Charges constatées d'avance	48 705	48 705	
TOTAL	476 023	451 070	24 953

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	200 000	200 000		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	15 607	15 607		
Fournisseurs et comptes rattachés	112 454	112 454		
Personnel et comptes rattachés	537 467	537 467		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	257 053	257 053		
Impôts sur les bénéfices	146 119	146 119		
Taxe sur la valeur ajoutée	97 348	97 348		
Autres impôts taxes et assimilés	20 797	20 797		
Groupe et associés	16 362	16 362		
Autres dettes	8 409	8 409		
TOTAL	1 411 615	1 411 615		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	200 000			

Le 16/7/2020 débloqué prêt PGE HSBC : 200 000€

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
capital	0.2100	3 242 954		220 984	3 021 970

Montant du capital : 634 613.70€

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 862
Dettes fiscales et sociales	755 987
Total	773 849

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	1 640 565
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	206 423
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	1 846 988
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	1 846 988
Variation en cours d'exercice	
Autres variations	120 879-
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	1 726 109
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	120 879-
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	120 879-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Effectif moyen**

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	7
Total	7

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

Le compte courant F&P n'est pas rémunéré, donc néant.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 12 720€ HT, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 12 720€ HT

- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : Non applicable

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagements financiers**

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnésEngagements reçus**Garanties affectées à un engagement**

L'emprunt BNP est garanti par l'assurance DIT à hauteur de 65K€ et 185K€

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Fournisseurs s/ex ant	13 800	7720000
Total	13 800	
Charges exceptionnelles		
- Amendes	144	67120000
- Clients perdus	10 000	67200000
Total	10 144	